

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ÉRABLE
VILLE DE PLESSISVILLE

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1830

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 3 avril 2023, le règlement 1830 « Relatif aux travaux de bouclage du parc industriel et prévoyant un emprunt de 324 000 \$ ».

Ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 1^{er} mai 2023.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de la municipalité au www.plessisville.quebec et au bureau de la soussignée aux heures normales de bureau.

PLESSISVILLE, ce 9 mai 2023

La greffière adjointe,



NATHALIE FOURNIER

"